

## Marchés Informatique - Télécommunications de l'année 2000 - Autorisation de signer les marchés

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Chaque année pour assurer la bonne marche de ses services, et assumer ses missions, la Ville de Besançon procède à des consultations de fournisseurs et d'entreprises.

Les marchés à passer seront à bon de commande.

Il convient donc de lancer les procédures d'appel d'offres pour les opérations décrites ci-après en décomposant les différentes natures de prestations.

Objet	Montant annuel
Acquisition et renouvellement de matériel informatique et télécommunications - Achat et location	Mini. : 500 KF Maxi. : 2 000 KF
Fournitures (papier, encre...)	Mini. : 300 KF Maxi. : 800 KF
Réparation-entretien des équipements	Mini. : 300 KF Maxi. : 900 KF
Prestations de services	Maxi. : 300 KF

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir après appels d'offres, ainsi que le (ou les) avenant(s) ou décision(s) de poursuivre, permettant l'exécution complète des prestations, y compris les prestations supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits aux budgets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 24 décembre 1999.*